

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

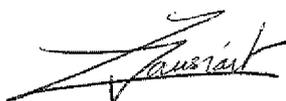
OBJET

**Convention de
concession domaniale en
vue de l'exploitation
d'un service de
transport de personnes
en petit train routier de
catégorie 2**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 6 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 août 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI
Madame BÈLE à Madame USQUIN
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 08 D 12

OBJET : CONVENTION DE CONCESSION DOMANIALE EN VUE DE
L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT DE PERSONNES EN
PETIT TRAIN ROUTIER DE CATEGORIE 2

RAPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHESE

A l'occasion de la Fête des Loges, la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation (S.F.A.P.A.) conduit les visiteurs de la fête foraine en petit train routier de catégorie 2, de la gare R.E.R. de Saint-Germain-en-Laye jusqu'au site de la fête.

A ce titre, la S.F.A.P.A. occupe, à titre privatif, une emprise de stationnement sur le domaine public, rue de la Surintendance en face du Château.

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ».

La Ville souhaite donc définir plus précisément les modalités d'occupation du domaine public communal de ce service de transport des usagers de la Fête des Loges.

A ce titre, la Ville désire passer une convention de concession domaniale avec la S.F.A.P.A. autorisant celle-ci à stationner rue de la Surintendance pour les trois prochaines années, en contrepartie du versement d'une redevance journalière de 30 €.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la majorité, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE),
Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de concession domaniale en vue de l'exploitation d'un service de transport de personnes en petit train routier de catégorie 2 pour la Fête des Loges avec la S.F.A.P.A.,
- APPROUVE la redevance journalière fixée à 30 € par jour pour la Fête des Loges 2008 exigible de la S.F.A.P.A..

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


~~Maurice SOIGNAC~~